

Établir un Argumentaire D'investissement

*EN FAVEUR DE L'ÉLIMINATION
DE LA VIOLENCE CONTRE
LES ENFANTS*



I Pourquoi établir un argumentaire d'investissement ?

Les enfants ont le droit de vivre à l'abri de la violence. L'élimination de la violence est un engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pourtant, chaque année, plus de la moitié des enfants dans le monde sont exposés à la violence sous une forme ou une autre.

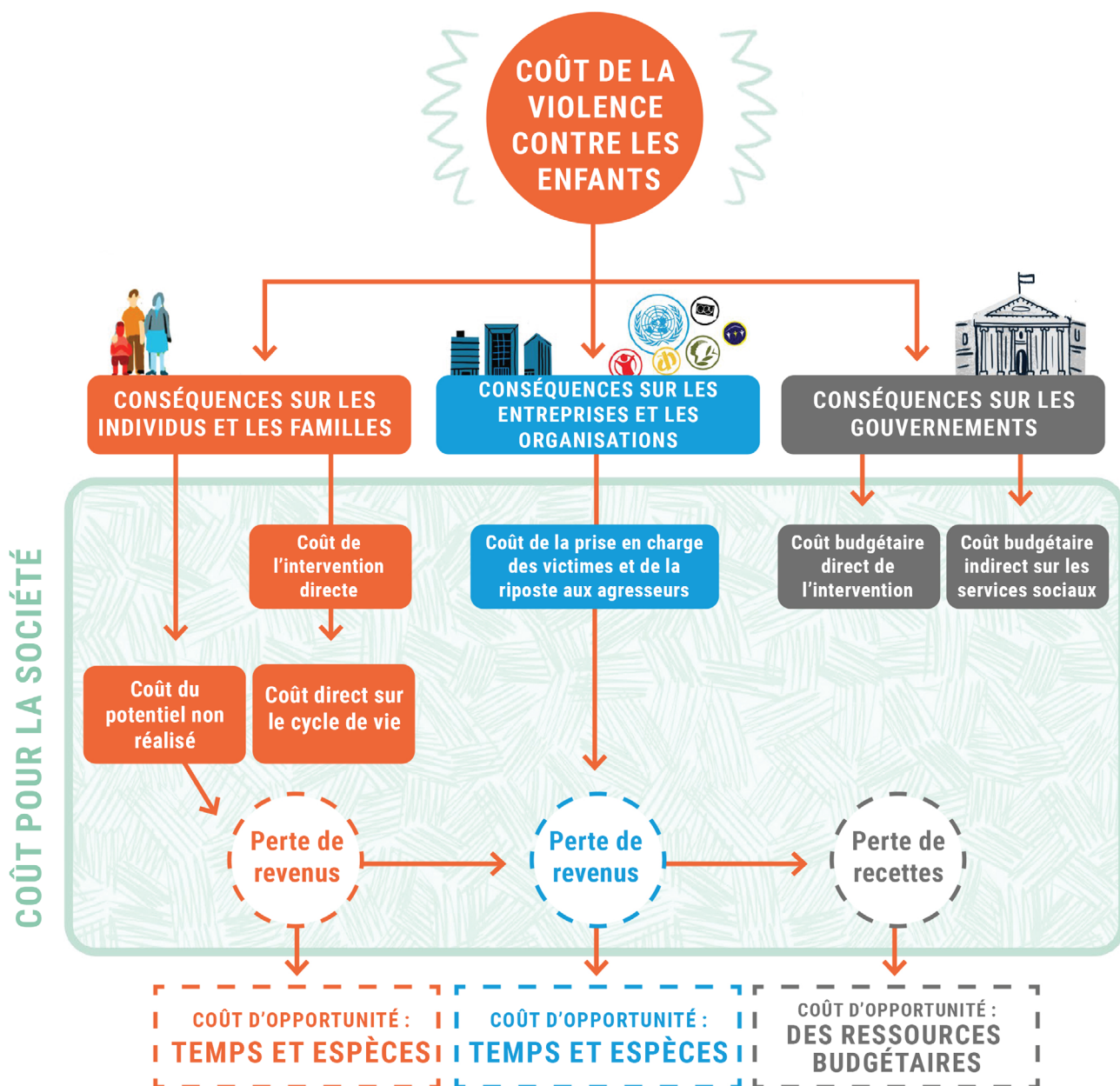
Cette violence a des répercussions dévastatrices et durables. Outre son coût humain, la violence contre les enfants fait peser un lourd fardeau économique sur tous les pays, quels que soient le niveau de revenu, la région ou le contexte culturel.

Les coûts directs et indirects de la violence sont imputables à plusieurs mécanismes. Les enfants victimes de violences risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel en matière d'éducation et de santé, ce qui limite leurs revenus et leur productivité futurs. Les gouvernements doivent assumer les coûts directs des mesures prises pour remédier aux effets de la violence sur la santé des victimes à court et à long terme, ainsi que les coûts importants associés à l'action

menée par les services de protection de l'enfance et les appareils judiciaires pour assurer la réadaptation des victimes et traduire les coupables en justice. La violence contre les enfants entraîne également des coûts indirects à long terme en ce qu'elle compromet la possibilité d'investir dans la santé et l'éducation des enfants, ainsi que dans les autres secteurs sociaux.

Selon les estimations au niveau des pays, les coûts globaux directs et indirects de la violence pourraient atteindre 11 % du PIB national.¹ On peut mieux prendre la mesure du phénomène lorsque l'on compare ces chiffres au montant total des dépenses gouvernementales en matière de santé, par exemple : la violence contre les enfants a un coût annuel supérieur au montant des dépenses gouvernementales annuelles de santé dans plusieurs pays, jusqu'à six fois plus dans certains cas.²

Les dépenses consacrées à la protection et au bien-être des enfants doivent être considérées comme un investissement.



Les coûts sociaux et économiques de la violence contre les enfants sont extrêmement élevés. Cependant, des investissements appropriés permettraient de prévenir toute violence contre les enfants et de faire l'économie des coûts humains et économiques qui y sont associés, souvent pour une fraction des coûts ainsi évités, ce qui montre que l'élimination de la violence contre les enfants se justifie sur le plan économique. Les dépenses consacrées à la protection et au bien-être des enfants doivent être considérées comme un investissement.

Pourtant, malgré ces constats, les niveaux actuels de dépenses consacrées à la prévention de la violence et à la lutte contre ce phénomène restent faibles. L'élaboration d'un argumentaire d'investissement en faveur de l'élimination de la violence contre les enfants constitue un outil puissant pour changer cela.

Qu'est-ce qu'un argumentaire d'investissement ?

Les argumentaires d'investissement permettent de mettre en évidence les importants retours sociaux et économiques sur investissement qu'il est possible d'obtenir en investissant davantage dans la mise en œuvre d'interventions sociales à fort impact.

Les avantages économiques de la prévention de la violence découlent de divers mécanismes. Les dépenses consenties en matière de santé, d'éducation et de protection sociale gagneront en efficacité. Les coûts liés aux conséquences de la violence seront éliminés, ce qui permettra aux gouvernements d'utiliser les fonds ainsi récupérés de manière plus productive dans d'autres domaines. Une prévention efficace favorisera l'augmentation de la réserve de capital humain au niveau mondial et, par conséquent, de la productivité des personnes participant au marché du travail.

Les argumentaires d'investissement peuvent :

Servir d'argument économique en faveur d'interventions sociales. Les gouvernements doivent faire des choix difficiles lorsqu'ils allouent des ressources limitées. Les multiples crises que traversent les pays du monde entier font peser une pression supplémentaire sur les finances publiques, en particulier pour les pays lourdement endettés. Dans ce contexte, les ministères responsables de la protection et du bien-être des enfants peinent à obtenir les ressources dont ils ont besoin pour faire de réels progrès. Ces ministères peuvent utiliser des argumentaires d'investissement pour présenter des arguments clairs fondés sur des données probantes afin de montrer que le rendement des investissements en faveur de la protection et du bien-être des enfants est élevé. Les coûts liés à la mise en œuvre de nombreuses interventions sont relativement faibles par rapport aux coûts sociétaux que celles-ci permettent d'éviter.

1 & 2. Cornerstone Economic Research. À paraître. « Economic Costs of Violence Against Children: A Summary of the Evidence ».

Faciliter la hiérarchisation des interventions clés. Dans de nombreux pays, le montant estimatif d'un ensemble d'interventions proposées risque d'être supérieur aux ressources financières disponibles, ce qui conduira à une hiérarchisation des dépenses. En l'absence d'éléments probants, il est probable que cette hiérarchisation s'opère de manière informelle. Un argumentaire d'investissement permet de répertorier les interventions susceptibles de produire les meilleurs retours sur investissement afin de leur donner la priorité.

Recenser les domaines de fragmentation et appuyer les mesures intersectorielles. Dans la plupart des pays, la responsabilité de l'exécution des programmes visant à prévenir et combattre la violence contre les enfants est répartie entre plusieurs ministères, départements et organismes publics. Cette fragmentation se reflète également dans l'élaboration de plans et de politiques distincts portant sur différents aspects de la violence contre les enfants. Elle peut se traduire par un manque de cohérence dans les efforts faits pour prévenir et combattre la violence contre les enfants, ainsi que par une insuffisance des ressources allouées à des interventions pourtant potentiellement très efficaces. Un argumentaire d'investissement peut contribuer à remédier à cette fragmentation, à optimiser l'utilisation des ressources et à promouvoir une approche intégrée adaptée au contexte, qui rassemble les secteurs de la protection de l'enfance, de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, de la justice, des finances, du budget et de la planification.

Un argumentaire d'investissement qui mette en avant les investissements visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants est un outil essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable dans un pays.

Appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Alors qu'il reste moins de six ans pour atteindre les objectifs de développement durable, le monde n'est pas en bonne voie pour tenir la promesse faite dans le Programme 2030 de mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants. Un argumentaire d'investissement qui mette en avant les investissements visant à prévenir et à combattre la violence contre les enfants est un outil essentiel pour la réalisation des objectifs de

développement durable dans un pays. Il peut alimenter des processus importants, tels que l'élaboration de plans de développement nationaux et locaux, de plans sectoriels et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les argumentaires d'investissement en faveur de l'élimination de la violence contre les enfants peuvent également favoriser la complémentarité et la synergie avec les mesures prises pour mettre fin à la violence contre les femmes.



I Par quels mécanismes les argumentaires d'investissement peuvent-ils appuyer la mobilisation des parties prenantes ?

Le processus d'élaboration d'un argumentaire d'investissement dans son ensemble doit être considéré comme une succession d'activités de plaidoyer stratégique. L'approche suivie doit être inclusive et participative dès le début, afin de permettre à toutes les parties prenantes de se l'approprier et pour renforcer les capacités de ces dernières.

Ce processus doit être une priorité au plus haut niveau de l'État. Les ministères chargés de la protection et du bien-être des enfants peuvent jouer un rôle de premier plan, mais ils ne peuvent pas tout faire seuls. Pour assurer la participation de tous les secteurs impliqués dans la protection et le bien-être des enfants, il faut faire de ce processus une priorité au niveau de l'ensemble des pouvoirs publics. Il est également crucial d'y associer les ministères chargés

de la planification, du développement économique et des finances. Dans les pays fédéraux ou dans les cas où les administrations locales fournissent des services sociaux, il est nécessaire de mobiliser les dirigeants au niveau de l'État ou de la municipalité.

Il importe également de parvenir à un consensus entre les différentes tendances politiques. Le Parlement joue un rôle clé à cet égard. Les horizons temporels associés aux investissements requis pour assurer la protection et le bien-être des enfants sont longs, dépassant largement l'horizon des cycles électoraux. Il n'est pas facile d'obtenir durablement un large soutien politique, mais c'est possible.

La société civile et les organisations d'inspiration religieuse qui fournissent des services aux enfants et aux familles au niveau local constituent un autre groupe clé, tout comme les associations professionnelles, les syndicats et le secteur privé. Les enfants, les familles et les communautés doivent être considérés comme des parties prenantes d'importance égale. Les institutions nationales des droits humains et les organes de contrôle indépendants peuvent apporter une contribution précieuse. Dans les pays où elles sont présentes, les Nations Unies peuvent également jouer un rôle important en fournissant un appui technique, financier ou autre à l'élaboration d'un argumentaire d'investissement en faveur de l'élimination de la violence contre les enfants.

Comment s'assurer que les investissements sont efficaces ?

Il est essentiel de pouvoir montrer si et comment les investissements font une différence. En assurant un suivi de la mise en œuvre et en évaluant les résultats obtenus, les décideurs politiques peuvent démontrer dans quelle mesure les investissements permettent effectivement d'obtenir les résultats souhaités et d'atteindre les objectifs fixés.

Le cadre de suivi et d'évaluation doit tenir compte d'indicateurs réalistes et anticiper les difficultés liées à la collecte des données. Il faudra plusieurs décennies pour que certains des résultats attendus se matérialisent, mais il est essentiel, d'un point de vue tant politique que pratique, de définir des indicateurs judicieux à court et à moyen termes pour montrer les progrès accomplis. Une ventilation appropriée des données permettrait également de saisir les disparités géographiques ou les variations de résultats obtenus pour différents groupes d'enfants.

Le suivi de la mise en œuvre peut être effectué à l'aide de données relatives au budget et aux dépenses, de données administratives et d'enquêtes ad hoc sur les services, tandis que l'évaluation des impacts nécessite de recueillir des données par l'intermédiaire des enquêtes sur les ménages, des enquêtes locales ou des enquêtes par panel spécifiques auprès des bénéficiaires existantes.

*L'élimination
de la violence
contre les
enfants
se justifie
sur le plan
économique.*

La transparence de l'élaboration du budget et du suivi des dépenses sont également essentiels, notamment pour appuyer la coordination dans le cadre de la prestation des services et garantir l'application du principe de responsabilité, ainsi que pour permettre la bonne exécution des budgets.

I Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La Représentante spéciale du Secrétaire général a travaillé en étroite collaboration avec les États et d'autres acteurs clés pour renforcer les investissements dans les services intégrés visant à éliminer la violence contre les enfants.

Les États s'intéressent de plus en plus aux aspects économiques de cette question et ont demandé une aide supplémentaire pour évaluer le coût économique associé à la violence contre les enfants et le retour sur investissement des activités de prévention des violences.

En réponse, la Représentante spéciale du Secrétaire général a facilité le partage d'expériences et d'expertises, notamment en organisant des dialogues au niveau ministériel. Son Bureau œuvre également à la mise au point d'un ensemble d'outils permettant d'évaluer les coûts économiques de la violence et le retour sur investissement des activités de prévention des violences.

L'objectif de cet ensemble d'outils est d'aider les États, notamment les pays pionniers dans l'élimination de la violence contre les enfants, à établir un argumentaire d'investissement solide et à accélérer l'action en faveur de l'élimination de la violence contre les enfants, sans laisser aucun enfant de côté.

3. <https://violenceagainstchildren.un.org/content/pathfinding-countries>



BUREAU DU REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉE DE LA QUESTION
DE LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES ENFANTS